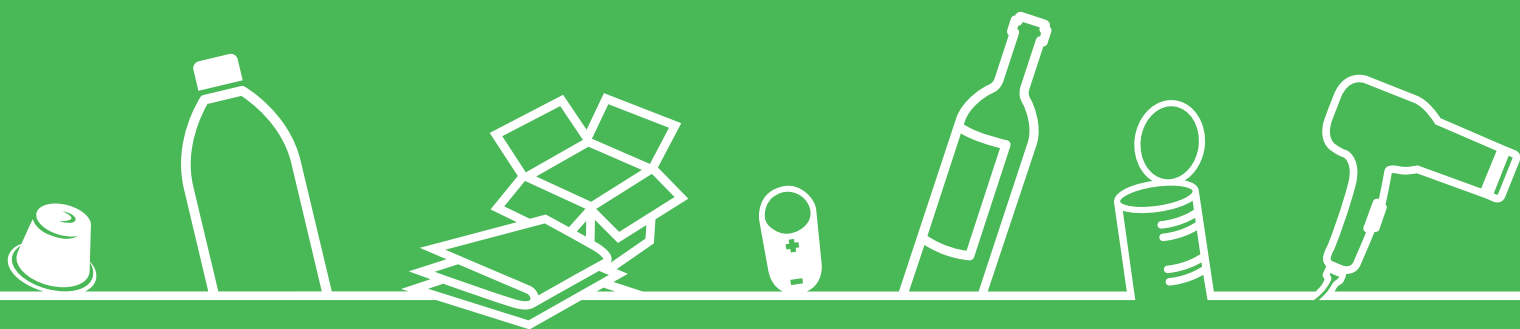


Déchetterie

Mode d'emploi



Règlement déchetterie régionale
Récupération RG SA - Sévaz



TABLE DES MATIÈRES

Accès à la déchetterie	3
Horaires d'ouverture	3
Carte à prépaiement	3
Propriété des objets et matières déposés	3
Respect des directives et consignes du personnel	4
Circulation des véhicules	4
Propreté	4
Débarras ou collecte déchets encombrants à domicile	4
Surveillance et responsabilité	5
Accès pour les entreprises	5
Utilisation des compacteurs et containers enterrés	5
Vidéosurveillance	5
Sanctions	5
Matières acceptées gratuitement	6-9
Matières payantes	10
Plan de la déchetterie	11
Contacts	12

Sévaz, le 13 novembre 2017



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

L'accès à la déchetterie est réservé aux habitants des communes conventionnées, soit :

Cugy - Estavayer - Les Montets - Lully - Sévaz

L'origine des usagers est contrôlée à l'entrée de la déchetterie au moyen de la **carte d'utilisateur**.

Cette carte s'obtient auprès des administrations communales respectives, ou chez Récupération RG SA (ci-après nommé RG). La carte sert également à l'ouverture de la barrière, ainsi qu'à l'identification des usagers aux bornes. Les véhicules de plus de 3.5 tonnes ne sont pas admis dans la déchetterie.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	07h00 – 12h00	13h15 – 17h30
Mardi	Fermé	13h15 – 19h30
Mercredi	07h00 – 12h00	13h15 – 17h30
Jeudi	07h00 – 12h00	13h15 – 19h30
Vendredi	07h00 – 12h00	13h15 – 17h00
Samedi	09h00 – 16h00	

Dernier accès à la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture.

La déchetterie sera fermée les jours fériés officiels, selon le calendrier annuel établi par RG (en annexe).

Les veilles de fête, fermeture une heure plus tôt.

CARTE À PRÉPAIEMENT

La carte à prépaiement est distribuée (contre un dépôt de fr. 20.-) à chaque utilisateur (ménage) **auprès des administrations communales ainsi qu'à la réception de RG**. La recharge de la carte peut s'effectuer aux administrations communales ainsi qu'à la réception de RG, de même qu'aux automates situés à l'administration communale d'Estavayer et à la déchetterie régionale.

Cette carte n'est pas cessible à un tiers ou à un professionnel.

PROPRIÉTÉ DES OBJETS ET MATIÈRES DÉPOSÉS

Les usagers ne sont **pas autorisés à faire de la récupération d'objets déposés à la déchetterie**, sauf dans la zone prévue à cet effet.

Le déchargement, le tri et le dépôt des déchets dans les bennes ou containers sont exécutés par les usagers.

Une fois déposée, la matière devient propriété de RG.

RESPECT DES DIRECTIVES ET CONSIGNES DU PERSONNEL

Le responsable et les collaborateurs de RG sont habilités à donner des instructions quant aux règles à suivre sur le site de la déchetterie.

Ils sont chargés :

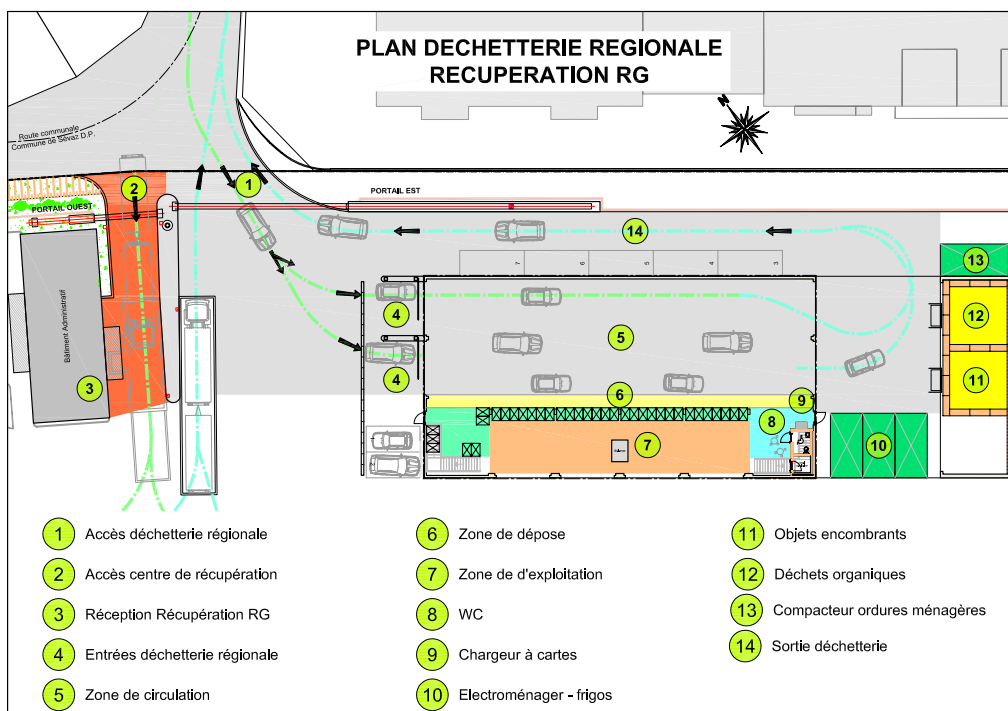
- d'informer les usagers afin de faciliter le tri des matières
- de veiller au bon tri des différentes matières
- de faire appliquer le présent règlement.

Ils ont la compétence :

- d'interdire l'accès aux personnes non-autorisées ou contrevenant au présent règlement
- de refuser les matériaux non-admis ou dépassant la quantité maximum
- de demander l'ouverture des emballages pour en contrôler le contenu
- de dénoncer toute personne contrevenant au règlement.

CIRCULATION DES VÉHICULES

La circulation sur le site de RG doit se faire dans le strict respect du code de la route. **La vitesse à l'intérieur de la déchetterie est limitée au pas (5 km/h)**. Les véhicules doivent respecter le plan de circulation et les consignes du personnel de RG. Les conducteurs doivent impérativement **éteindre le moteur de leur véhicule lors du déchargement**. Les véhicules des usagers ne doivent rester dans l'enceinte que le temps nécessaire au dépôt.



PROPRETÉ

La déchetterie doit être laissée, par les usagers, aussi propre qu'à leur arrivée. Merci de ne rien jeter par terre.

DÉBARRAS OU COLLECTE DÉCHETS ENCOMBRANTS À DOMICILE

Envisageable sur demande et aux frais du mandataire.

SURVEILLANCE ET RESPONSABILITÉ

L'utilisateur est civilement responsable des dommages causés aux biens et aux personnes dans l'enceinte de la déchetterie.

L'utilisateur demeure seul responsable des pertes et des vols qu'il subit à l'intérieur de la déchetterie. Il est tenu de surveiller tout bien lui appartenant et toute personne l'accompagnant.

L'utilisateur se conforme aux exigences et normes en vigueur afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution sur le site et à proximité de la déchetterie.

Les enfants doivent être accompagnés et sont sous l'entière responsabilité de leur accompagnant.

Il est formellement interdit d'entrer dans la zone réservée à l'exploitation.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la déchetterie.

ACCÈS POUR LES ENTREPRISES

Les professionnels, au bénéfice d'une carte d'accès délivrée par Récupération RG SA, peuvent accéder à la déchetterie régionale. L'accès est réservé aux entreprises de services (bureaux divers, médecins, pharmacies, kiosques, boutiques, boulangerie, épicerie, restaurants).

Dans la déchetterie, les professionnels sont soumis aux mêmes règles que les privés, dans la mesure où ils apportent les déchets de même nature que les particuliers et dont les caractéristiques et la qualité ne présentent pas de danger ni de contraintes supplémentaires. Il est procédé à une évaluation visuelle basée sur le volume.

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules de tourisme et aux utilitaires légers d'un poids total inférieur à 3.5 tonnes, dotés ou non de remorques.

Les véhicules agricoles ne sont pas admis dans la déchetterie. Ils ont accès au centre de récupération professionnel de Récupération RG SA. A part la déchetterie régionale, l'entreprise RG est fermée le samedi.

UTILISATION DES COMPACTEURS ET CONTAINERS ENTERRÉS

Les usagers ont la possibilité de déposer leurs ordures dans le compacteur de leur commune, dans les containers enterrés ainsi qu'à la déchetterie régionale.

VIDÉOSURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité, certains locaux sont sous surveillance vidéo, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données personnelles. Le règlement d'utilisation de l'installation de vidéosurveillance à l'intérieur de la déchetterie est à disposition des usagers.

SANCTIONS

Tout usager faisant action de récupération ou entravant le bon fonctionnement de la déchetterie ou d'une manière générale, contrevenant au présent règlement se verra interdire l'accès à la déchetterie et dénoncé à l'autorité pénale.

MATIÈRES ACCEPTÉES GRATUITEMENT ✓ ✗ Refusé

Les matières suivantes peuvent être amenées gratuitement à la déchetterie.

Les déchets doivent être triés avant d'arriver à la déchetterie.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être adaptée par RG.

De manière générale, les quantités déposées doivent correspondre à la production de déchets d'un ménage.



PAPIER

✓ Papier, journaux, revues et illustrés, publicité

✗ Carton, plastique, classeurs, fourres plastique, nappes, serviettes, mouchoirs, papier emballage (cadeaux), cornets en papier, déchets



CARTON

✓ Carton plié

✗ Papier, plastique, classeurs, fourres et films plastique, sagex, cartons souillés, déchets



PET

✓ Bouteilles à boissons en PET

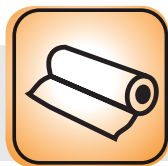
✗ Flaconnages plastiques, bouteilles de lait, bouteilles d'huile et de vinaigre, barquettes



MATIÈRES PLASTIQUES (FLACONNAGE) + PLASTIQUE DUR

✓ Bouteilles (lait, jus de fruit), jerricans, jouets (uniquement plastique), flacons (détergents, assouplissants, cosmétiques), boîtiers CD, gobelets jetables, matériel de bureau (règles, équerres)

✗ Bouteilles à boissons en PET, briques alimentaires, tuyaux, sagex, films, filets



FILMS PLASTIQUES PROPRES TRANSPARENTS (PE)

✓ Plastiques d'emballages, films

✗ Sagex, plastique à bulles, textiles, filets, barquettes



SAGEX

✓ Sagex d'emballage blanc propre

✗ Chips emballages, sagex de couleur, barquettes alimentaires



BOIS USAGÉ

✓ Bois propre non traité, caisses, palettes usagées, carrelets, lattes

✗ Bois traité, collé, peint, fenêtres, meubles



VERRE CREUX BLANC, VERT, BRUN (TRIÉS PAR COULEUR)

✓ Bouteilles en verre, bocal rincés, sans couvercle

✗ Porcelaine, céramique, bouteilles boissons en plastique, verre à vitre, Pyrex



VERRE PLAT (VITRES)

✓ Vitres, plateaux en verre, tablettes en verre

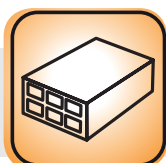
✗ Verre armé, vitrocérame, pare-brise



GRAVATS (MATÉRIAUX INERTES SANS AMIANTE)

✓ Brique, ciment propre, carrelage, vaisselle céramique, porcelaine, verre armé, pot à fleurs, eternit Quantité maximum acceptée : 50 kg

✗ Béton, plâtre, tuiles



BÉTON PROPRE

✓ Béton propre, solide

✗ Ciment, plâtre, briques, carrelage, porcelaine, tuiles



TUILES

✓ Tuiles, terre cuite (rouge)

✗ Ciment, plâtre, briques, carrelage, porcelaine, béton



PLÂTRE

✓ Plâtre, placoplâtre, Alba

✗ Ciment, briques, carrelage, porcelaine, béton, tuiles, plâtre avec paille, bois, tissus



FER BLANC – ALUMINIUM MÉNAGE

✓ Boîtes de conserve rincées, sans étiquette, barquettes alu sans déchets, papier d'alu, tubes alu, capsules de bouteilles

✗ Films métallisés, sprays aérosols



CANETTES BOISSON EN ALUMINIUM

✓ Canettes en aluminium

✗ Boîtes de conserve, barquettes ou tubes aluminium, papier d'aluminium, sprays aérosol



CAPSULES DE CAFÉ NESPRESSO

✓ Capsules café et thé en aluminium

✗ Capsules café et thé en plastique



TONER

✓ Toner et cartouches d'encre d'imprimante et de photocopieuse

✗ Plastique, carton d'emballage



FERRAILLE

✓ Ferrailles diverses, vélos, trottinettes, visserie, sprays aérosols

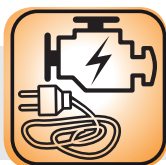
✗ Métaux divers



MÉTAUX DIVERS

✓ Aluminium, inox, laiton, bronze, cuivre, zinc, plomb

✗ Ferraille, fils isolés



FILS ISOLÉS, MOTEURS ÉLECTRIQUES

✓ Fils électriques, cordons d'alimentation, fils de cuivre, moteurs électriques

✗ Guirlandes électriques



APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (SWICO)

✓ Téléviseurs, lecteurs DVD, radios, ordinateurs, consoles de jeux, imprimantes, machines à écrire, téléphones, appareils photos

✗ Aspirateurs, machines à café, perceuse, micro-ondes, sèche-cheveux

PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGER CONTENANT DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES - ÉLECTRONIQUE (SENS), JUSQU'À 25 KG



✓ Micro-ondes, fers à repasser, aspirateurs, sèche-cheveux, tensiomètre, appareil de massage, perceuse

✗ Téléviseurs, lecteurs DVD, radios, ordinateurs, consoles de jeux, imprimantes, machines à écrire, téléphones, appareils photos

GROS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGER CONTENANT DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES - ÉLECTRONIQUE (SENS)



✓ Fours, cuisinières, steamers, plans de cuisson, machine à laver, sèche-linge

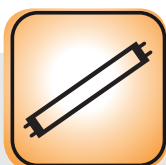
✗ Frigos, congélateurs, climatiseurs, caves à vin

RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, APPAREILS DE CLIMATISATION (SENS)



✓ Frigos, congélateurs, climatiseurs, caves à vin

✗ Fours, cuisinières, steamers, plans de cuisson, machine à laver, sèche-linge



TUBES LUMINEUX (NÉONS) (SENS)

✓ Tubes néons

✗ Ampoules, tubes lumineux cassés



AMPOULES, LAMPES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (SENS)

- ✓ Ampoules à économie d'énergie
- ✗ Tubes néons, ampoules à incandescence, lampes halogènes



BATTERIES

- ✓ Batteries automobiles
- ✗ Batteries électriques, piles, accumulateurs



PILES

- ✓ Tous types de piles, accumulateurs, batteries électriques
Piles et accus au Lithium (Li-ion) collectés séparément
- ✗ Batteries automobiles



HUILE VÉGÉTALE (HUILE ALIMENTAIRE)

- ✓ Huile végétale, graisse alimentaire
- ✗ Huile minérale, solvants



HUILE MINÉRALE

- ✓ Huile minérale
- ✗ Huile végétale, solvants



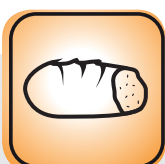
LIÈGE

- ✓ Bouchons de bouteilles en liège, sous-plat
- ✗ Bouchons en plastique



VÊTEMENTS, TEXTILES, CHAUSSURES

- ✓ Textiles, pulls, pantalons, robes, jupes, ceintures, sacs à main, foulards, linges, chaussures
- ✗ Chiffons sales, étoupe



VIEUX PAIN

- ✓ Pain sec
- ✗ Pain moisi, autres aliments



DÉCHETS PHARMACEUTIQUES

- ✓ Médicaments, seringues, aiguilles

MATIÈRES PAYANTES

Les matières suivantes peuvent être amenée à la déchetterie, contre paiement au moyen de la carte à prépaiement.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être adaptée.



DÉCHETS INCINÉRABLES, DIB (EN SACS)

CHF 0.40 / kg

✓ Ordures ménagères, films alimentaires, chips d'emballage, ampoules à incandescence

✗ Déchets recyclables



OBJETS ENCOMBRANTS (INCINÉRABLES À BROYER)

CHF 0.30 / kg

(Objets ne rentrant pas dans un sac à ordures 110 l.)

✓ Tapis, moquettes, matelas, valises, bois traité, canapés, fauteuils, skis, snow

✗ Meubles en bois non traité, ferraille



DÉCHETS COMPOSTABLES (FEUILLES MORTES, GAZON, VÉGÉTAUX CRUS)

CHF 0.10 / kg

✓ Déchets de jardin, gazon, feuilles mortes, marc de café, thé, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs,

✗ Litières d'animaux, plastiques, cendres, terre, restes d'aliments cuits, déchets



BRANCHES

CHF 0.10 / kg

✓ Taille de haies, d'arbustes, longueur max. 1m50, diamètre max 8 cm.

✗ Gazon, feuilles mortes, branches de plus de 8 cm de diamètre, souches

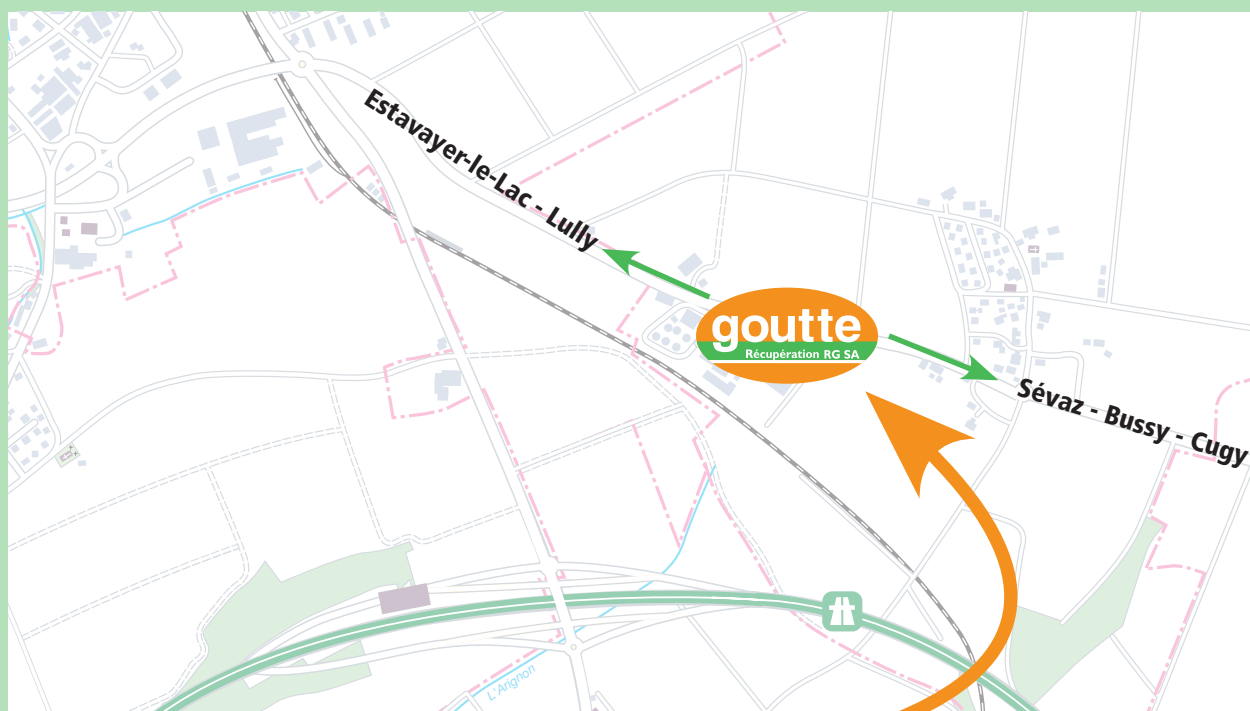


DÉCHETS SPÉCIAUX DIVERS

CHF 2.50 / kg

✓ Peintures, solvants, colles, vernis, restes de sprays, phytosanitaires, thermomètres au mercure

PLAN DE SITUATION

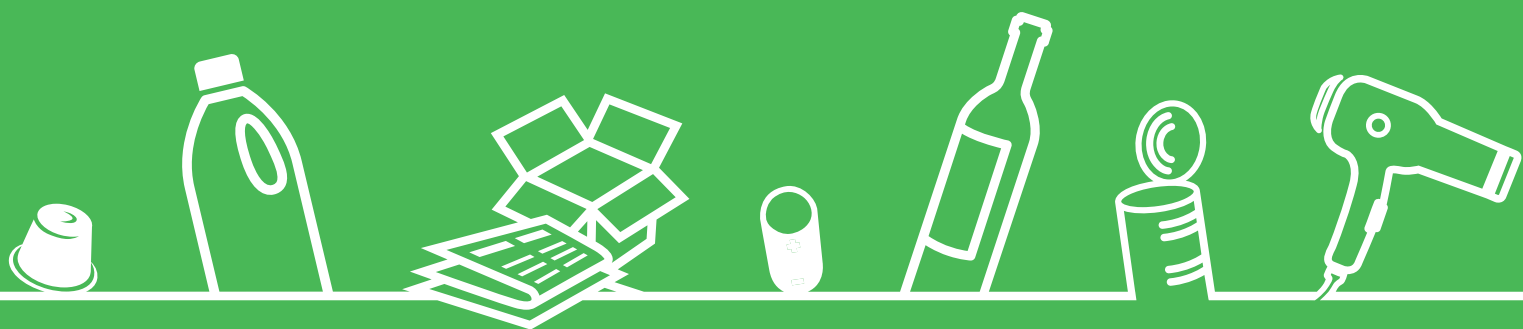


Récupération RG SA – La Guérite 31 – 1541 Sévaz



Déchets spécifiques

le bon geste !



Contacts :

Récupération RG SA – La Guérite 31 – 1541 Sévaz

Personne de contact : Bernard Grandgirard

Téléphone : 026 663 95 95

E-mail: info@recuperation.ch

Site internet : www.recuperation.ch

